

APPEL A CANDIDATURE
PRIX DE L'ACTION SOLIDAIRE
AU PROFIT DES MILITAIRES BLESSES ET DE LEURS FAMILLES

Sous le haut patronage du ministre de la Défense, le **Prix de l'action solidaire** récompense, une fois par an, les actions et l'engagement d'exception d'un membre du ministère de la Défense et de la société civile au profit des militaires blessés et de leurs familles. Il est également ouvert aux militaires de la gendarmerie qui se sont illustrés en opération au profit de camarades blessés.

La définition de l'action primée dépend de la situation professionnelle du candidat, selon qu'il exerce ou non sa profession au sein du ministère de la Défense et des établissements publics sous tutelle :

- **Lorsqu'il travaille au sein du ministère de la Défense, de la gendarmerie ou des établissements publics sous tutelle**, le candidat est récompensé pour son initiative en zone de combat ou pour son action innovante réalisée dans le cadre de ses fonctions et son investissement personnel, au profit d'un ou des militaires blessés, et/ou l'accompagnement de leurs familles.
- **Lorsqu'il ne travaille pas au sein du ministère de la Défense, de la gendarmerie ou des établissements publics sous tutelle**, le candidat est récompensé pour son implication d'exception au profit des militaires blessés et/ou de leur famille.

Financé par Défense Conseil International, le **Prix de l'action solidaire est doté d'une enveloppe de 5 000€ par lauréat**. Il est composé de deux parties :

- 2 500 euros versés à titre personnel au lauréat ;
- 2 500 euros versés à un projet ou une association agissant au profit des militaires blessés et/ou de leurs familles, choisi par le lauréat.

La candidature implique l'acceptation du règlement intérieur du concours. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratification(s).

Le candidat doit remplir l'intégralité des champs du présent formulaire de candidature et l'envoyer avant le **13 février 2015 à minuit**, par voie postale à l'adresse :

Défense Conseil International
Prix de l'action solidaire
2 place Rio de Janeiro
75008 Paris

Le prix sera remis le 13 avril 2015 par le ministre de la Défense à l'hôtel de Brienne.

Les organisateurs se réservent le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires à la bonne application du règlement intérieur concernant la loyauté et la sincérité de la participation de chaque candidat.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Résultat(s) obtenu(s) (si l'action est menée en continue, préciser les indicateurs d'évolution quantitatif et qualitatif) :

.....
.....
.....
.....

Perspectives d'évolution :

.....
.....
.....
.....

Référence attestant de la validité de l'action précitée :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

3. Projet ou association financé à hauteur de 2 500 euros par les organisateurs en cas d'attribution du Prix par le Jury

Le candidat souhaite le financement (cocher la case correspondante) :

- D'un projet réalisé au profit des militaires blessés et/ou de leurs familles
 - Nom de l'organisme à but non lucratif responsable du projet :.....
 - Siège social :.....

- D'une association agissant au profit des militaires blessés et/ou de leurs familles
 - Nom de l'association :.....
 - Siège social :.....

Description des missions de l'organisme/du projet soumis à financement par le candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Si vous souhaitez adresser des éléments complémentaires par courrier, merci de les lister précisément :

- CD
- DVD
- Dossier papier
- Autre (à préciser)

Dans le cadre de l'étude de votre dossier, il pourra vous être demandé des éléments complémentaires. Chaque réponse devra faire l'objet d'une réponse écrite.

Fait à

Le

Nom du candidat et signature